

CONSEIL MUNICIPAL

2026-115

Séance du 30 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260630-2026-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Approbation de l'avenant n° 2 à l'annexe 11 « Convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la concession d'aménagement de l'opération « Watteau, Paul Valéry et Rosiers » à Sarcelles »

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 juin 2026, se sont réunis au Conservatoire municipal de musique, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Étaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAROU, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Ul Zaman TAHAWAR, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Laure SISSOKO
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Kévin ZINDY	pouvoir à	Inès HERBADJI
Cyril ABEL	pouvoir à	Christine CHAMPEL
Patricia DELOISON-HUCHER	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :

Henriette MELIZER, Yelikh BOUANDZI, Ninos OCLIN, Julia UZAN

Secrétaire de séance :

Khedoudja HADJADJ

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-1 à L 300-5 relatifs aux concessions d'aménagement,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu les arrêtés du 29 avril 2015 et du 15 janvier 2019 définissant respectivement les périmètres d'intérêt national et d'intérêt régional,

Vu la délibération n° 2015-086 du Conseil municipal du 15 avril 2015 portant approbation du contrat de ville intercommunal 2015-2020 et du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain,

Vu la délibération n° 2016-333 du Conseil municipal du 12 décembre 2016 portant sur le protocole de préfiguration relatif au Nouveau Programme National de Renouveau Urbain de l'Agglomération Roissy Pays de France,

Vu la convention régionale de développement urbain Région Ile-de-France / Agglomération Roissy Pays-de-France du 10 avril 2018, conclue en vertu de la délibération n° 17-015 du 18 octobre 2017 du Conseil Régional d'Ile-de-France,

Vu la décision n° 20.018 du Conseil communautaire Roissy Pays de France du 5 mars 2020 portant création d'une autorisation de programme pour le versement de fonds de concours dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain de Roissy Pays de France,

Vu la délibération n° 2021-017 du Conseil municipal du 10 mars 2021 et la délibération n° 2021-133 du Conseil municipal du 30 septembre 2021 ayant approuvé le programme d'opérations du NPRU Roissy Pays de France ville de Sarcelles,

Vu la délibération n° 2022-130 du Conseil municipal du 3 octobre 2022 désignant le lauréat de la procédure de dialogue compétitif en vue de la signature d'une concession d'aménagement « Watteau, Paul Valéry et Rosiers » et portant approbation du projet de traité de concession d'aménagement,

Vu la délibération n° 2022-169 du Conseil municipal du 6 décembre 2022 portant approbation de la convention-quartier pluriannuelle de renouvellement urbain Roissy Pays de France ville de Sarcelles Lochères 2^{ème} étape et Rosiers-Chantepie,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-088 du 24 juin 2024 portant sur l'approbation de l'avenant 1 modifiant la convention d'avance de trésorerie dans le cadre du Traité de Concession d'Aménagement « Watteau, Paul Valéry et Rosiers » à Sarcelles,

Vu la délibération n° 2025-014 du 12 mars 2025 portant sur l'approbation de l'avenant 2 au traité de concession d'aménagement de l'opération « Watteau, Paul Valéry et Rosiers » et précisant les modalités de reversement par la ville du fonds de concours de l'Agglomération à l'Aménageur Séquano (article 22.2 du TCA),

Vu la délibération n° 2025-163 du 27 novembre 2025 portant sur l'approbation de l'avenant 3 au TCA de l'opération « Watteau, Paul Valéry et Rosiers » modifiant les versements de la commune pour l'année 2025 (article 22.2 du TCA et annexe 11),

Considérant la convention pluriannuelle intercommunale de renouvellement urbain – Roissy Pays de France du 25 février 2020,

Considérant le Traité de Concession d'Aménagement Watteau, Paul Valéry et Rosiers signé le 15 décembre 2022 et notifié le 10 février 2023,

Considérant la convention-quartier pluriannuelle de renouvellement urbain Roissy Pays de France, Sarcelles Lochères 2^{ème} étape et Rosiers-Chantepie signée le 21 avril 2023, modifiée par avenant le 24 octobre 2024,

Sur le rapport présenté par Sihem BSILA, Adjointe au Maire, chargée de l'urbanisme, du patrimoine foncier, du NPNRU et des quartiers Mont de Gif et Jaurès,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant n° 2 à l'annexe 11 « Convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la concession d'aménagement de l'opération « Watteau, Paul Valéry et Rosiers » à Sarcelles ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 2 à l'annexe 11 « Convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la concession d'aménagement de l'opération « Watteau, Paul Valéry et Rosiers » à Sarcelles ».

Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 07/07/2026

Et notifié ou publié par extrait le 06/07/2026

Pour le Maire et par délégation